



Séparation de biens après un dépacage

Par **carsly59**, le **05/11/2009** à **16:42**

Bonjour,

je viens de me séparer de mon conjoint : nous étions pacsés ; durant ce pacs, nous avons acheté une voiture ensemble : j'ai fait le crédit à mon nom (car il était sans emploi à ce moment) , mais c'est lui qui rembourse les mensualités (prélèvement sur son compte bancaire), et la carte grise est aux 2 noms.

la séparation se passe mal, il a gardé la voiture et veut mettre la carte grise à son nom ! étant donné qu'il la paye, je suis OK, mais qu'il prenne aussi le crédit à son nom ! la société de crédit refuse de faire le changement d'identité .

et depuis, j'ai reçu un appel de l'assurance pour défaut de paiement; puis un pv pour excès de vitesse .

que puis je faire pour me protéger ? s'il a un accident avec une voiture non assurée, suis je concerné ? malgré notre séparation ? idem s'il ne paye pas le crédit, on risque de se retourner contre moi , alors que je n'ai pas la voiture ?

comment m'en sortir ?

de la même façon, autre question mais qui va de pair, pour les impôts l'année prochaine : la loi dit que nous pouvons faire une déclaration commune, mais est on obligé d'en faire une ? comme les impôts se prélèvent sur mon compte, je vais me retrouver à payer les siens l'année prochaine (car ca fait 7 mois qu'il retravaille)

j'espère que vous pourrez m'aider et m'apporter des réponses claires

merci d'avance

cordialement

un dépacé au bout du rouleau